

REGLEMENT DE L'EPREUVE

« TRAIL DU FENOUILLET »

2ème EDITION du 21 DECEMBRE 2025

GENERALITES

Le club L'aCrautrail (association loi 1901 inscrite au journal officiel le 16/01/2024) organise la première édition du Trail du Fenouillet qui se déroulera le dimanche 21 décembre 2025 avec le soutien de la Ville de La Crau.

La participation à l'évènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent règlement. Ce règlement est destiné à vous garantir la meilleure intégrité, sécurité et sportivité.

EPREUVES

Le Trail du Fenouillet est un évènement au sein duquel sont proposées 2 épreuves de pleine nature. Chaque épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre mais avec un temps limité proposé :

- le Trail « Chapelle Notre-Dame » : environ 8,50 km 300 D+ en 2h00 maximum. L'heure de départ est fixée le dimanche 21 décembre 2025.
- le Trail du Fenouillet en semi autonomie : environ 14 km 600 D+, en 4h00 maximum. L'heure de départ est fixée le dimanche 21 décembre 2025.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Conformément à la réglementation des manifestations Running 2023 de la FFA, voici les conditions de participation liées aux catégories d'âges : le parcours découverte et le Trail du Fenouillet sont ouverts à toute personne, homme ou femme, âgé de 18 ans le jour de la course, licenciée ou non avec un PPS daté de moins de 3 mois à la date de l'évènement.

La participation à l'épreuve se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du présent règlement.

SEMI AUTONOMIE

Le principe de course individuelle en semi autonomie est la règle.

La semi autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...).

Ce principe implique en particulier les règles suivantes :

1. Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe EQUIPEMENT). Il transporte ce matériel dans un sac. À tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.
2. Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
3. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite à la course.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement sur le site sportips.fr

Tarifs d'inscription :

- Le Trail Chapelle Notre-Dame (8,50 km – 300 D+)

Jusqu'au 30 novembre 2025 : 14 euros
Du 1er décembre au 21 décembre 2025 : 16 euros
- Le Trail du Fenouillet (14 km – 600 D+)

Jusqu'au 30 novembre 2025 : 20 euros
Du 1^{er} décembre au 21 décembre 2025 : 22 euros

Pour être valide, toute inscription en ligne devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une licence FFA (Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou pass Running) en cours de validité à la date de l'épreuve ;
- Ou avoir validé votre Parcours Prévention Santé (PPS) après le 21/09/2025 via <https://pps.athle.fr/>. Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS antérieur à cette date, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé.

En s'inscrivant chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

« Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement de la course. Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant sur le règlement. Je m'engage à respecter le règlement en tous points. Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part ».

CONDITION D'ANNULATION

Toute inscription est définitive. Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier (aucune annulation par téléphone)

Seules les conditions citées ci-dessous peuvent permettre un remboursement des droits d'engagement :

- Un accident, une blessure ostéo-articulaire ou musculaire non chronique, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même, survenu au plus tard 30 jours avant la date du déroulement de l'épreuve.

En cas d'accident, de blessure ou de maladie grave du coureur, afin de bénéficier du remboursement des droits d'engagement, le coureur doit impérativement fournir un certificat médical signé et tamponné par un médecin attestant de la contre-indication à participer à la course et datant d'au moins 30 jours avant la course et devant être reçu au plus tard 7 jours avant la course par voie postale à l'adresse suivante : *Trail du Fenouillet – 415 Avenue Frédéric Mistral – 83260 LA CRAU.*

- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les 10 jours précédant la manifestation. Afin de bénéficier du remboursement des droits d'engagement dans ces conditions, le coureur doit nous adresser une demande de remboursement et doit nous la faire parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard dans les 7 jours qui suivent la manifestation, par voie postale à l'adresse suivante : *Trail du Fenouillet – 415 Avenue Frédéric Mistral – 83260 LA CRAU.*

Les demandes sont traitées au plus tard dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Le remboursement des droits versés à l'inscription sera fait par un re-crédit du paiement (les frais bancaires d'inscription ne sont pas re-crédités) sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée lors de l'inscription, ou par chèque en cas de paiement en espèces ou en chèque lors de l'inscription.

Au moment de votre inscription en ligne sur le site Sportips.fr vous pouvez souscrire une Garantie Individuelle d'Annulation en option, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options. Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72h avant le départ de votre course. Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursement, abandon...). Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de « force majeure », conditions météorologiques (alerte météorologique orange ou rouge) catastrophes naturelles (séisme, tempête) ou événements politiques majeurs (révolution, guerre, attentats, grèves), empêchant aux coureurs de se rendre sur la course, ou forçant l'organisateur à modifier les parcours, ou encore annuler l'événement, aucuns droits d'inscription ne seront remboursés par l'organisateur.

NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS

Trail découverte

(500 places au total tous formats confondus)

Trail du Fenouillet

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Pour participer à ces épreuves, un kit de matériel minimum obligatoire est requis.

Matériel obligatoire pour le Trail du Fenouillet (14 km – 600 D+) :

- réserve d'eau minimum de 0,5L
- couverture de survie
- sifflet
- téléphone mobile avec une batterie chargée (mettre dans son répertoire le numéro de téléphone du PC course et du responsable des secours notés sur le dossard)

Matériel conseillé :

- un vêtement imperméable en cas de pluie annoncée au départ de la course
- une casquette
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire « Recommandation » : 800kcal (2gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)

Matériel obligatoire pour le Trail Chapelle Notre-Dame (8,50 km – 300 D+) :

- réserve d'eau minimum de 0,5L
- couverture de survie
- sifflet
- téléphone mobile avec une batterie chargée (mettre dans son répertoire le numéro de téléphone du PC course et du responsable des secours notés sur le dossard)

Matériel conseillé :

- un vêtement imperméable en cas de pluie annoncée au départ de la course
- une casquette
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire « Recommandation » : 800kcal (2gels + 2 barres énergétiques de 65g chacune)

BATONS

Les bâtons sont interdits sur l'ensemble des épreuves.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo :

> à partir du dimanche 21 décembre jusqu'à 30 minutes avant le départ à l'espace Jean Natte 83260 La Crau

Sans une pièce d'identité, le dossard ne sera pas remis.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou sur un poste de ravitaillement. Il doit alors obligatoirement prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le dossard sera récupéré par l'organisation et le coureur rapatrié sur la zone d'arrivée.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste.

Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours ou de ravitaillement mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche ;

En cas d'abandon avant un point de contrôle ou un poste de ravitaillement, il est impératif de rejoindre le point de contrôle ou le poste de ravitaillement le plus proche et de signaler son abandon au chef de poste. Si, lors d'un retour en arrière, le coureur rencontre les fermiers, ce sont ces derniers qui invalident le dossard. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation mais recevra les consignes à tenir de la part des fermiers et s'engage à respecter ces consignes.

Toute personne manquant de respect aux bénévoles chargés de cette fonction sera interdite de course de manière définitive sur l'une des épreuves organisées par le Club L'aCrauTrail.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale composée d'au moins un médecin et d'une infirmière est présente pendant toute la durée des épreuves au PC course de La Crau, sur l'aire d'arrivée.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés.

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de secours
- en appelant le PC course (Numéro figurant sur le dossard)
- en appelant le responsable des secours (Numéro figurant sur le dossard)
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve ;
- à faire évacuer par tous moyens les coureurs qu'ils jugeront en danger ;
- à faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision de la régulation du centre 15.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement »), en composant depuis votre téléphone mobile le 112.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé. Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENT

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique fixée au dossard. Les coureurs n'ayant pas en permanence leur puce seront pénalisés. Des contrôles inopinés sont mis en place et leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

L'organisation assure la présence de ravitaillements solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate ou de la boisson énergétique pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

Un affichage le jour de la course sur l'aire de départ identifiera la liste précise des points de ravitaillement ainsi que leur type (eau ou solide + liquide) pour chacune des courses de l'épreuve.

Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.

Il est demandé aux coureurs de jeter leurs emballages de gels vides ou autres déchets dans les poubelles présentes sur les ravitaillements.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Les barrières horaires sont les suivantes :

Les barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé. **Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle). Le cas échéant, ils seront mis hors course par les responsables de l'organisation présents sur le poste de contrôle ou par le PC COURSE et se verront retirer leur dossard.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer que sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

BALISAGE

Le balisage sera effectué au moyen de rubalises. Il n'y aura aucun marquage au sol.

ATTENTION : si vous ne voyez plus de rubalise sur 1km, rebroussez chemin !

Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site. **Tout coureur surpris en train de couper le chemin balisé sera pénalisé et/ou mis hors course, cela à l'appréciation du directeur de course.**

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée à La Crau et ayant scrupuleusement respecté le parcours balisé par les organisateurs seront classés.

Un classement pour chaque épreuve sera établi avec un classement scratch hommes et femmes ainsi qu'un classement par catégorie d'âge et par sexe.

Des récompenses seront remises aux trois premiers du classement scratch, homme et femme de chaque épreuve du Trail du Fenouillet. Le premier homme et la première femme de chaque catégorie seront également récompensés en appliquant le principe du non cumul.

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive, tout particulièrement celles relatives à la lutte contre le dopage. Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

ASSURANCE

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, et de celle de ses préposés.

Individuelle accident :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé ou suite à une négligence du coureur pendant l'épreuve, ou encore suite au non-respect du présent règlement par les concurrents.

L'organisateur invite les participants qui ne sont pas titulaire d'une licence FFA, à contracter une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus durant la manifestation.

Chaque participant doit avoir souscrit une responsabilité civile. L'organisation conseille à chaque participant de souscrire une garantie accident de la vie privée.

DROIT A L'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des deux épreuves à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation à l'une des épreuves, sur tous supports de communications promotionnels.

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés ne peuvent faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur les vêtements et le matériel utilisés pendant la course. Tout autre accessoire publicitaire (drapeau, bannière...) est interdit en tout point du parcours y compris à l'arrivée sous peine de pénalité à l'appréciation du jury.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- Différer le départ
- Modifier les barrières horaires
- Reporter la date de départ
- Adapter l'itinéraire des épreuves
- Annuler l'épreuve
- Neutraliser l'épreuve
- Arrêter l'épreuve en cours

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à l'une des épreuves du Trail du Fenouillet, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés. En particulier :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement. L'organisation incite les coureurs à se munir d'une pochette déchets pour transporter leurs déchets jusqu'au

prochain ravitaillement. Des sacs plastiques pour les papiers souillés sont remis avec le dossard. Ils doivent être utilisés pour collecter les papiers souillés lors d'un besoin urgent aux abords des sentiers.

- Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

Règlement rédigé par l'organisateur,

L'association L'aCrauTrail